

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

CHARENTE

2022_4_5



Date de convocation :

22 mars 2022

OBJET :

Participation école privée

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune ORADOUR

Séance du 29 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 29 mars à 18h30.

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de m. LAVERGNE Didier.

Présent(s) :

Mme BAILLARGEAU Corinne, Mme MAUFRAS Angélique, M. CLEMENT Bernard, Mme ECHAROUX Nadine, M. LAVERGNE Didier, Mme MONToux Carole, M. SICARD Eric, M SYLVESTRE Erwan, M. SYLVESTRE Thierry

Excusé(s) :

M. BERTRAND Pascal

Mme BAILLARGEAU Corinne a été nommée secrétaire.

Le Maire Didier LAVERGNE, présente aux membres du conseil municipal que pour l'année scolaire 2021-2022, l'école Notre Dame des Anges a demandé un soutien financier pour les frais de fonctionnement liés aux enfants de notre commune scolarisés dans cette école.

Trois enfants y sont scolarisés, deux en maternelle et un en primaire. Le coût s'élève donc à 5 000 €.

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal autorisent, à l'unanimité, la Maire à signer la convention avec l'école Notre Dame des Anges et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette prise en charge.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Didier LAVERGNE

